



© D. Chamma

Résister, rassembler, construire

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Se syndiquer au SNESUP : un enjeu pour l'avenir du service public d'Enseignement supérieur et de Recherche

RÉSISTER, RASSEMBLER, CONSTRUIRE

Le SNESUP, attaché à préserver et développer le service public d'Enseignement supérieur et de Recherche, est implanté dans tous les établissements.

Irrigué par nos pratiques professionnelles, il porte une vision progressiste pour l'Enseignement supérieur et la Recherche, à l'opposé des « réformes » régressives imposées par le gouvernement pour casser ce qui fait l'essence de l'Université.

POUR NE JAMAIS ÊTRE SEUL

Les dérives « locales » dans la gestion des ressources humaines – recrutement, avancement de carrière, conditions de travail – sont amplifiées par la révision « à la baisse » de nos statuts, les pouvoirs exorbitants entre les mains des seuls présidents. Avec le développement de

l'arbitraire, de « l'entre-soi », des réseaux et du clientélisme, la mise en concurrence des établissements, équipes et collègues – prétendu gage d'efficacité – tout concourt à l'isolement de chacun.

Condamnés par le SNESUP dès 2007, ces mesures vont fragiliser un peu plus les solidarités, stériliser des pans entiers de recherche, gâcher des potentiels créatifs. Elles menacent à terme la diversité des richesses créées par nos activités. Exacerbés par la concurrence, les rapports de forces ne sont pas toujours favorables... qui peut dire qu'il ne sera pas à un moment donné fragilisé ?

Le SNESUP, ses sections, ses militants sont des dignes derrière lesquelles chacun doit pouvoir s'abriter pour se défendre, se reconstruire, se projeter professionnellement.

POUR LE SERVICE PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

La capacité du mouvement universitaire à rassembler dans la durée et à proposer, avec le soutien de l'opinion, est porteuse de choix alternatifs.

Fort de cette expérience, le SNESUP avance ses propositions pour garantir :

- la richesse et la diversité de l'enseignement supérieur permettant l'accès aux études du plus grand nombre ;
- un fonctionnement collégial et coopératif ;
- les libertés scientifiques et pédagogiques et le droit à la recherche, gages de notre autonomie ;
- la collégialité des régulations tant nationales que régionales ; un maillage des formations et de la recherche réparti sur l'ensemble du territoire ;

- ▶ des conditions de travail et déroulements de carrière améliorés ; une évaluation formative, par des pairs, transparente, resituée dans le cadre préalable de l'évaluation des équipes ;
- nos droits sociaux et l'éradication de la précarité.

POUR SE FAIRE ENTENDRE

La mise en œuvre de la LRU, avec le passage en force des décrets (comités de sélection, statut d'enseignant-chercheur...), nous expose aux pressions locales et remet en cause nos libertés scientifiques et pédagogiques.

Sur le dossier de la « mastérisation », le gouvernement a encore ignoré l'avis de la communauté universitaire et fait fi de « concertations » qu'il a lui-même mises en place, en publiant des décrets anticipant l'application de la réforme (statuts des enseignants de premier et second degré, place du concours dans l'année de M2, avenir des IUFM).

Pour autant, sous la pression du mouvement historique à l'initiative de notre communauté, malgré l'étendue des pouvoirs dont il dispose, le gouvernement a dû reculer par rapport à ses objectifs initiaux, renoncer aux suppressions d'emploi dans l'Enseignement supérieur et la Recherche pour les deux prochaines années, retarder d'un an l'application complète de sa réforme du recrutement et de la formation des enseignants et envisager un cadrage national.

POUR PESER AU COURS DE L'ANNÉE QUI VIENT

Le mouvement qui a marqué l'Université, dont le SNESUP-FSU a été un élément moteur, a été unique par son ampleur et sa durée. Pour autant, l'année 2009-2010 sera déterminante pour bien des dossiers.

Les échéances électorales doivent permettre de renforcer la représentation du SNESUP, principal syndicat du supérieur, dans les instances statutaires nationales (CTPU, CTP-MESR) et locales (CA, CS, CEVU, CTP). Il faut s'organiser localement, à l'aide des sections, pour construire une vraie force d'opposition aux dérives de la loi LRU et de proposition pour l'enseignement supérieur et la recherche. Il y va de notre poids dans les AG et les actions à venir cette année. ●

Dans ce contexte social et politique particulièrement tendu, renforcer le syndicat est un enjeu essentiel. En adhérant comme de nombreux collègues, faites profiter le SNESUP de la richesse de vos engagements et de vos idées.

Le SNESUP c'est vous, SYNDIQUEZ-VOUS !

La Recherche en danger

Équipes et personnels, chercheurs confirmés ou doctorants ont mesuré les effets des réformes liées au Pacte Recherche, dont le SNESUP a maintes fois dénoncé les principes : multiplications des financements sur projets et baisse des crédits récurrents, diminutions des recrutements, orientation restrictive des financements sur des thématiques décidées unilatéralement par le politique, volonté de démanteler les grands organismes de recherche, désassociations nombreuses d'UMR...

Le SNESUP est porteur de nos combats collectifs et nous défend notamment :

- dans le déroulement de nos **carrières** (liberté de rattachement scientifique éventuellement dans un laboratoire d'un autre établissement, repyramidage, combat contre une Prime d'Excellence Scientifique locale qui renforce le pouvoir arbitraire des présidents d'université, etc.) ;
- dans la phase d'**évaluation**, grâce à nos élus dans les instances telles que CNU bien sûr, mais aussi telles que CoNRS, CSRT, CNE-SER et conseils d'établissements notamment, pour combattre l'AERES et les expertises opaques. L'évaluation quadriennale instaurée dans le décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs et le décret CNU doit être conçue dans l'optique d'un suivi-soutien des enseignants-chercheurs pour aider ceux en



© D. Chamma

difficulté, pour contraindre les établissements à fournir les conditions effectives de recherche, et non comme sanction en vue d'une modulation de services.

Ce n'est que collectivement que nous pouvons combattre pour la défense d'une recherche publique qui ne soit pas dirigée arbitrairement par le politique par le biais des financements sur projets nationaux ou locaux (avec le renforcement des PRES et des pôles de compétitivité) et dont les financements récurrents restent majoritaires. ●

LRU, emplois, carrières : combattre pied à pied

POUR IMPOSER UNE TOUT AUTRE LOI

Condamnée par le SNESUP dès la présentation, il y a deux ans, de ses premières versions, la loi LRU est progressivement mise en place par le gouvernement, avec des mesures qui vont fragiliser un peu plus les solidarités, stériliser des pans entiers de recherche, gâcher les potentiels créatifs de l'université et exacerber les mises en concurrence tant des établissements que des collègues.

C'est cette loi qui a largement été refusée par les collègues dans le mouvement de l'hiver et du printemps dernier. **L'exigence de son abrogation pour la remplacer par une tout autre loi s'appuyant sur une vraie collégialité est plus que jamais d'actualité.**

En effet, en avançant l'argument du risque de ne pas obtenir de moyens d'accompagnement, de nombreux présidents ont obtenu les votes favorables des conseils demandant les compé-

tences élargies. Par ailleurs, publié en catimini le 4 août, se situant dans la droite ligne du décret « Enseignants-chercheurs » modifié, l'arrêté « portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des professeurs d'université et des maîtres de conférences », explicite en des termes exorbitamment clairs l'étendue des prérogatives exorbitantes conférées aux présidents d'université à compter du 1^{er} septembre prochain. **Le processus de démantèlement** du service public d'Enseignement et de Recherche en autant de « petites fonctions publiques » que d'établissements, **doit être stoppé**. Il en est de même pour la recombinaison engagée à marche forcée (fusions, absorptions, transferts de composantes...), qui va profondément bouleverser la carte universitaire française aux dépens des petites universités et développer la concurrence entre établissements. ●



© DLF

ONT PARTICIPÉ À CETTE PUBLICATION : Stéphane Tassel, Michelle Lauton, Marc Neveu, Sylvie Plane, Thierry Astruc, Noël Bernard, Maurice Zattara

Défendre l'emploi

A lors que le gouvernement annonce **34 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique, dont 16 000 dans l'Éducation nationale**, il a dû renoncer aux suppressions prévues dans l'enseignement supérieur et la recherche en 2010. C'est un des reculs du gouvernement suite au mouvement de quatre mois dans les universités et la recherche. Mais cela n'interdit pas au ministère d'opérer une nouvelle vague de « redéploiements ». Et la loi mobilité, qui vient d'être votée, pourrait permettre de déplacer des personnels lors notamment de restructurations de grande envergure d'établissements. La première session de recrutements des



© D. Chamma

enseignants chercheurs par le biais des comités de sélection a été l'occasion de multiples dysfonctionnements : petit nombre de participants aux comités, décisions de

présidents ou de CA contradictoires avec celles des comités, postes non pourvus... Aucune mesure spécifique permettant la **titularisation de précaires**, nombreux chez les personnels BIATOSS, n'est prévue de manière nationale... et toute éventuelle intégration est renvoyée au niveau local. Les personnels vont devoir s'engager dans des actions de résistance dès la rentrée dans les établissements, en agissant au niveau local pour imposer une élaboration collégiale et démocratique des décisions concernant le recrutement, la carrière des collègues, les modifications de structures... et **s'opposer ainsi à la concurrence entre collègues et entre établissements.** ●

Enseigner : un métier qui s'apprend

A près une année universitaire au cours de laquelle les personnels mobilisés dans le SNESUP se sont battus sans relâche pour défendre la formation des enseignants, puis un été marqué par la publication de décrets qui ne tiennent aucun compte des « consultations », l'année 2009-2010 va être déterminante. Le SNESUP poursuivra cette année son action sur les nombreux dossiers liés à la réforme de la « mastérisation » :

- les urgences liées à l'année transitoire (stages, plans de formation, validation des M1...);
- la réforme des concours de recrutement;
- les maquettes de master;
- la conception de la formation;
- les parcours de formation;
- l'organisation et les structures de la formation des enseignants;
- les postes au concours et un plan pluri-annuel de recrutement;

- l'égalité territoriale de la formation des enseignants, et notamment la défense des sites;
- la défense des personnels et des équipes pluridisciplinaires;
- la prise en compte des tâches spécifiques de formation;
- et tant d'autres...

Le SNESUP va peser pour faire évoluer la situation. Cela se fera au niveau national, tant au sein des instances dans lesquelles il est présent, que sur les ministères et les divers acteurs institutionnels.

Cela se fera également au niveau local avec les sections dans les établissements.

L'investissement de tous est nécessaire pour contrer le gouvernement dans ses visées de désengagement de l'État, de dérégulation et de concurrence, **et imposer coopération et collégialité.** ●



© D. Chamma

Décret statutaire : un combat résolu

Le décret modifiant les statuts des enseignants-chercheurs⁽¹⁾ est entré en vigueur le 1^{er} septembre. Même si la détermination

de l'ensemble des universités a empêché le gouvernement d'aller au bout de sa logique, nous connaissons à cette rentrée une situation profondément altérée.

Opérant une quasi-sortie de la fonction publique d'État, même si le CNU a pu conserver dans l'immédiat un certain nombre de ses responsabilités (promotions, CRCT), **le décret transfère en masse les responsabilités du ministre de l'Enseignement supérieur vers les chefs d'établissements.** L'arrêté du 27 juillet 2009 et sa circulaire d'application dressent une liste de 35 responsabilités ainsi déléguées. Positions statutaires, titularisation, promotions, sanctions disciplinaires : les deux seules exceptions sont la nomination et la mise en retraite.

Concernant les services, l'introduction de la modulation et le traitement différencié des multiples corps et statuts ouvrent la voie à de fortes inégalités entre établissements et entre collègues, à l'autoritarisme et l'arbitraire à tous les échelons. Dès cet été les premiers conflits ont montré l'ampleur des dangers.

Les sections d'établissements du SNESUP seront en première ligne pour défendre les collègues touchés par des conflits qui devront se régler à un niveau très local. Elles doivent s'y préparer dès la rentrée, en comptant sur l'aide du secteur Situation des Personnels. La mobilisation de l'ensemble des collègues est plus que jamais nécessaire et le SNESUP y prendra toute sa part. ●

(1) Décret 2009-460 du 23 avril 2009.



© D. Chamma



Se syndiquer maintenant

Barème des cotisations syndicales 2009-2010

Pour 2009-2010 le barème des cotisations 2008-2009 a été reconduit sans augmentation (CAN du 24/06/09). Cependant, dans le cadre de la mise en place d'une caisse de solidarité décidée par la CAN du 15/05/09, les syndiqués ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de verser à ce titre un supplément de cotisation (pouvant donc donner droit à déduction fiscale) du montant de leur choix en faisant un chèque complémentaire spécifique.

CORPS / ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Certifiés / PLP / PTA ENSAM	128 €	137 €	149 €	152 €	162 €	174 €	181 €	195 €	207 €	218 €	240 €
Biadmissibles	130 €	149 €	154 €	162 €	174 €	183 €	193 €	207 €	218 €	240 €	252 €
Assistants	130 €	149 €	162 €	175 €	189 €	197 €	207 €	218 €	247 €		
Agrégés / PT ENSAM	138 €	162 €	175 €	190 €	203 €	216 €	232 €	248 €	269 €	286 €	297 €
MCF / M-Assistants	165 €	188 €	206 €	231 €	247 €	263 €	271 €	286 €	297 €		
Certifiés HC	181 €	205 €	218 €	235 €	254 €	272 €	286 €				
Agrégés HC / MCF HC / PR2	240 €	255 €	269 €	284 €	297 €	(A1) 323 €	(A2) 332 €	(A3) 354 €			
PR1	297 €	(B1) 354	(B2) 368 €	(B3) 388 €	(C1) 408 €	(C2) 421 €	(C3) 426 €				
PR EXC	(D1) 426 €	(D2) 446	(D3) 465 €	(E1) 465 €	(E2) 482 €						
Vacataires	36 €	Cotisation hors barème : 7,7 % du traitement brut mensuel.									
Lecteurs	63 €	Collègues à temps partiel ou en CPA : cotisation au prorata.									
Alloc. Moniteurs / ATER	98 €	Retraités : 40 % de la cotisation correspondant à l'indice terminal de carrière (cf. barème retraités).									
		Enseignants hospitalo-universitaires : + 50 % tous indices.									
		Fonctionnaires détachés sur emploi d'enseignant-chercheur : cotisation correspondant à l'indice de rémunération.									

ATTENTION : compte tenu des dispositions fiscales, le coût effectif de votre cotisation est de 34 % du versement effectué selon les indications de la grille.
L'attestation de cotisation vous sera envoyée en début 2010 pour un règlement transmis avant le 31/12/09.

Formulaire 2009-2010

D'ADHÉSION DE RENOUVELLEMENT DE MODIFICATION

M. Mme Mlle NOM d'usage _____ Prénom _____ Année de naissance _____

Établissement _____ Composante _____

Catégorie _____ Classe _____ Échelon _____ Discipline _____ Section du CNU _____

Unité de recherche _____ Organisme _____ Section du CoCNRs _____

Tél. domicile _____ Tél. portable _____ Tél. prof. _____ Fax _____

Adresse électronique pour courriel SNESUP (très lisible, merci) _____

L'indication d'une adresse électronique usuelle (de préférence personnelle) est de première importance pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales que pour le suivi des questions personnelles.

Adresse postale pour les bulletins et courriers SNESUP et FSU _____

Formulaire et règlement à transmettre

à un responsable SNESUP local ou à envoyer à :

SNESUP-FSU – 78, rue du Fbg-St-Denis, 75010 Paris

Date :

Signature :

Vous pouvez régler votre cotisation par chèque (libellé à l'ordre de « SNESUP ») ou choisir le règlement par prélèvement automatique qui permet le fractionnement de la cotisation en six fois s'il est contracté en début d'année. Dans ce cas, demandez le formulaire d'autorisation de prélèvement à tresorerie@snesup.fr ou au 01 44 79 96 16, ou téléchargez-le ([http://www.snesup.fr/Le-Snesup/ Se-syndiquer](http://www.snesup.fr/Le-Snesup/Se-syndiquer)) afin de le renvoyer signé et accompagné d'un RIB avec cette fiche.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.